

Avis public de retrait (Article 559 L.E.R.M.) Résolution CA22 290311

Avis public est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné et toutes personnes intéressées:

 Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté la résolution CA22 290311 visant à autoriser :

L'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

- 2. Le 28 novembre 2022, jour de la tenue du registre, le nombre de personnes habiles à voter ayant signé ledit registre était de 26, alors que le nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire était de 20.
- 3. À la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022, le conseil a adopté, conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), la résolution CA22 290342 à l'effet de retirer la résolution CA22 290311. En conséquence, il n'y aura pas de scrutin référendaire sur ladite résolution.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO ce sixième jour du mois de décembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim

Pier-Luc Bisaillon Landry, avocat

ln h my

/ae



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting

Séance ordinaire du lundi 5 décembre 2022 à 19 h

Résolution: CA22 29 0342

Regular sitting of Monday December 5, 2022 at 7 p.m.

PP-2022-001 -

4700-4704, BOULEVARD SUNNYBROOKE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD GOUIN OUEST – RETRAIT DE LA RÉSOLUTION PP-2022-001 – 4700-4704, BOULEVARD SUNNYBROOKE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD GOUIN OUEST – WITHDRAWAL OF THE RESOLUTION

ATTENDU qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 7 avril 2021 à 17 h 30, à l'issue de laquelle le projet particulier de construction a été recommandé par ledit comité;

ATTENDU qu'une consultation citoyenne s'est tenue du 23 juin 2022 au 24 juillet 2022 sur la plateforme de consultation en ligne Cocoriko;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté à la séance du 12 septembre 2022 par la résolution numéro CA22 29 0241;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue du 28 septembre 2022 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le procès-verbal de cette consultation écrite a été déposé en séance;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance du 4 octobre 2022 par la résolution CA22 29 0274;

ATTENDU QU'UNE demande de participation à un référendum valide a été reçue à l'égard du second projet de résolution;

ATTENDU QUE la résolution a été adoptée le 7 novembre 2022;

ATTENDU QU'un registre pour la résolution CA22 290311 (PP-2022-001) a été tenu le 28 novembre 2022;

ATTENDU QUE le nombre de personnes habilles à voter selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités était de **95** personnes;

ATTENDU QUE **20** demandes étaient requises pour qu'un référendum soit tenu et que **26** demandes de participation valides ont été recues;

WHEREAS a meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on April 7, 2021 at 5:30 p.m., at the end of which the specific construction proposal was

recommended by said committee;

WHEREAS a citizen consultation was held from June 23, 2022 to July 24, 2022 on the Cocoriko online consultation platform;

WHEREAS the first draft resolution has been adopted at the September 12, 2022 sitting by resolution number CA22 29 0241;

WHEREAS a public consultation meeting was held on September 28, 2022 in accordance with the provisions of the Act respecting land use planning and development (R.S.Q., c. A-19.1);

WHEREAS the minutes of this written consultation has been tabled at the sitting;

WHEREAS the second draft of resolution has been adopted at the October 4, 2022 sitting by resolution CA22 29 0274;

WHEREAS one valid referendum application have been received in respect of the second draft of resolution;

WHEREAS the resolution was adopted on November 7, 2022;

WHEREAS a register for resolution CA22 290311 (PP-2022-001) was held on November 28, 2022;

WHEREAS the number of persons qualified to vote according to section 553 of the Act respecting elections and referendums in municipalities was **95** persons;

WHEREAS **20** applications were required for a referendum to be held and **26** valid applications were received;

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

DE retirer la résolution CA22 290311 sur le projet visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992.

40.10 1228707014

It was moved by **Councillor Louise Leroux** seconded by **Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

TO withdraw resolution CA22 290311 regarding project authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-8-454 zone at 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, at the intersection of boulevard Gouin Ouest, on lots 1 900 120 et 1 899 992.

Dimitrios (Jim) BEIS Pier-Luc BISAILLON LANDRY

Maire d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement par intérim Mayor of the Borough Secretary of the Borough by interim

Signée électroniquement le 6 décembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 6 décembre 2022

Pier-Luc BISAILLON LANDRY

Secrétaire d'arrondissement par intérim Secretary of the Borough by interim